



# Rapport sur un manquement aux pratiques de prévention et de contrôle des infections

## Clinique Main Street Family Medical Centre

### Rapport préliminaire

#### Établissement visé par l'enquête

Clinique Main Street Family Medical Centre  
1251, rue Stittsville Main  
Ottawa (Ontario)  
K2S 2E5

#### Type d'établissement

Clinique médicale et sans rendez-vous

#### Date à laquelle le conseil de santé a été informé du manquement possible

2018-04-25

#### Date de publication du rapport préliminaire

2018-07-17

#### Date de mise à jour du rapport préliminaire

S.O.

#### De quelle façon le manquement a-t-il été repéré?

À la suite d'une plainte concernant les pratiques de prévention et de contrôle des infections (PCI) dans cette clinique médicale, Santé publique Ottawa a inspecté les lieux, rencontré le personnel et conclu qu'il y avait eu un manquement aux pratiques de prévention et de contrôle des infections.

#### Brève description du manquement

Retraitement du matériel médical réutilisable

- Non respect du circuit de travail à sens unique visant à éviter toute contamination dans le secteur de retraitement
- Absence d'endroit ou d'évier désigné pour le nettoyage des instruments
- Utilisation de brosses inappropriées pour le nettoyage du matériel médical

- Instruments médicaux parfois rincés (plutôt que nettoyés) à l'eau du robinet ou placés directement dans un contenant de désinfectant à niveau élevé sans avoir d'abord été nettoyés
- Absence de bandelettes réactives chimiques pour évaluer l'efficacité d'un désinfectant à niveau élevé
- Absence d'horaire de changement du désinfectant à niveau élevé afin de s'assurer de son efficacité
- Absence de lieu désigné pour la stérilisation des instruments
- Autoclave: absence de documentation pour la surveillance du temps, de la température et de la pression de l'autoclave; aucun indicateur chimique interne présent à la clinique; aucun indicateur biologique présent à la clinique; aucune documentation sur les résultats des indicateurs chimique ou biologique; aucune documentation démontrant l'entretien périodique de l'autoclave

#### Retraitement du matériel médical jetable (non réutilisable)

- Certains instruments avaient été réemballés en vue d'être réutilisés
- Éléments suggérant que des tourniquets de phlébotomie jetables étaient réutilisés

#### Préparation et stockage des médicaments

- Flacons multidose ouverts et non datés
- Conservation d'aliments dans le réfrigérateur des médicaments
- Vaporisateur de nettoyant antiseptique pour la peau (utilisé pour préparer la peau en vue des soins)

#### Manipulation des prélèvements

- Analyse d'urine effectuée sur le même comptoir que celui du retraitement du matériel médical réutilisable, des analyses d'échantillons sanguins et de la préparation des médicaments
- Contenants d'échantillons d'urine pleins présents dans les poubelles

#### Nettoyage des lieux

- Un seul lavabo accessible/utilisé pour le lavage des mains et le nettoyage du matériel médical en vue du retraitement, ce qui constitue un risque de contamination croisée
- Produits de nettoyage des lieux inadéquats : produits périmés, produits d'entretien ménager (au lieu de produits de qualité médicale)
- Méthode de nettoyage des lieux inappropriée
- Impossibilité de nettoyer les meubles adéquatement : comptoir de traitement des dossiers brisé et recouvert de ruban adhésif; chaises en tissu dans les lieux de soins des patients
- Utilisation de solutions désinfectantes non conforme aux directives du fabricant

## Lavage des mains

- Désinfectant pour les mains à base d'alcool périmé, absence de savon liquide aux lavabos

## Politiques et procédures

- Absence de politiques et de procédures en matière de pratiques de PCI

## Santé et sécurité au travail

- Aiguilles sans dispositif de sécurité dans la clinique
- Contenants pour objets pointus et tranchants trop pleins
- Aucune douche oculaire d'urgence
- Absence de masques, équipement de protection de l'œil ou d'équipement de protection individuel (EPI) dans la clinique

## Enquête sur le manquement

### Le manquement était-il lié à un membre d'un ordre de réglementation?

Oui

### Si oui, le cas a-t-il été signalé à l'ordre de réglementation?

Oui, il a été signalé à l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario.

### Des mesures correctives ont-elles été recommandées ou mises en œuvre?

Oui

### Veillez fournir plus de détails

#### Retraitement du matériel médical réutilisable

- SPO a exigé que la clinique cesse toute intervention chirurgicale mineure jusqu'à l'obtention d'une autorisation écrite de SPO.

#### Retraitement du matériel médical jetable (non réutilisable)

- Le matériel médical jetable ne doit être utilisé qu'une seule fois et jeté de façon appropriée après usage.

#### Préparation et stockage des médicaments

- Veiller à ce que tous les flacons multidose soient datés et étiquetés conformément aux directives du fabricant.
- Veiller à ce que l'endroit où sont préparés les médicaments soit un espace réservé à cette fin, à l'écart des autres activités.
- L'exploitant doit fournir un lavabo pour le lavage des mains ou un désinfectant pour les mains à base d'alcool à l'endroit où sont préparés les médicaments.

- Remplacer le vaporisateur de nettoyant antiseptique pour la peau par un contenant muni d'un bec verseur.
- Ne pas stocker de la nourriture dans le réfrigérateur où sont conservés les médicaments.

#### Manipulation des prélèvements

- Les prélèvements d'urine doivent être analysés dans un endroit réservé, à l'écart de la préparation des médicaments.
- Jeter les échantillons d'urine des patients dans les toilettes et les contenants vides dans les poubelles.
- Les tourniquets ne doivent servir qu'une fois et être jetés après usage.
- Il est recommandé d'utiliser des porte-tubes jetables pour le prélèvement d'échantillons sanguins.

#### Nettoyage des lieux

- Fournir des produits de nettoyage des lieux appropriés, non périmés et portant un numéro d'identification de médicament (DIN) de Santé Canada.
- Nettoyer et désinfecter quotidiennement les surfaces fréquemment touchées et les planchers.
- Les zones de soins doivent être nettoyées et désinfectées entre chaque patient et quand elles sont visiblement souillées.
- Réparer/remplacer le comptoir de traitement des dossiers.
- Fournir le nom de l'entreprise de nettoyage et l'horaire d'entretien de la clinique à SPO.

#### Lavage des mains

- Ne pas remplir le désinfectant pour les mains à base d'alcool; acheter du désinfectant pour les mains à base d'alcool non périmé; veiller à ce que le désinfectant pour les mains à base d'alcool se trouve dans les lieux de soins et à ce qu'il y ait du savon à tous les lavabos.

#### Politiques et procédures

- Développer des politiques et procédures de PCI écrites basées sur les plus récentes pratiques exemplaires d'ici le 24 juin 2018 et les soumettre à l'examen de SPO.

#### Santé et sécurité au travail

- Enlever toutes les aiguilles sans dispositif de sécurité qui se trouvent dans la clinique.
- Remplacer les contenants d'objets pointus et tranchants quand ils sont pleins.
- Fournir de l'ÉPI au personnel dans les lieux de soins.
- Installer une douche oculaire d'urgence.

#### Éducation

- Veiller à ce que tout le personnel, y compris les médecins, complète les modules de formation en ligne de Santé publique Ontario portant sur les compétences de base en matière de PCI en cabinet ou en clinique et fournisse un certificat d'achèvement.

## Date à laquelle toute directive ou tout ordre a été donné au propriétaire ou à l'exploitant (le cas échéant)

- Une directive verbale a été donnée au propriétaire de la clinique de cesser toute intervention chirurgicale mineure le 25 avril 2018.
- Une directive écrite de cesser toute intervention chirurgicale mineure a été donnée et reçue par le propriétaire de la clinique et les médecins actuels de la clinique le 27 avril 2018.

## Commentaires concernant le rapport préliminaire et coordonnées

### Commentaires supplémentaires

S.O.

### Si vous avez d'autres questions, communiquez avec :

**Titre** : Kathryn Downey, gestionnaire, Inspections et enquêtes sur la prévention et le contrôle des infections, Santé publique Ottawa

**Courriel** : [IPAC/PCI@ottawa.ca](mailto:IPAC/PCI@ottawa.ca)

**Numéro de téléphone** : 613-580-2424, poste 26325

Pour vous tenir au courant de l'enquête, consultez régulièrement le présent rapport.

Les résultats des inspections de routine sont publiés sur le [site Web de divulgation de Santé publique Ottawa](#).

## Rapport intérimaire

### Date de publication du rapport intérimaire :

2018-07-17

### Date de mise à jour du rapport intérimaire :

2018-07-17

### Date de confirmation où toutes les mesures correctives ont été prises.

**2018-04-25**

- Directive verbale à la clinique de cesser toute intervention chirurgicale mineure jusqu'à ce que SPO en autorise la reprise.
- Élimination des articles jetables utilisés observée.

- Élimination des flacons multidose non-datés observée.

#### **2018-04-27**

- Remplacement des lingettes de nettoyage périmées observé; présence de désinfectant pour les mains à base d'alcool dans les lieux de soins et présence de savon à chaque lavabo

#### **2018-04-30**

- La clinique indique avoir remplacé le comptoir brisé dans le secteur de traitement des dossiers.
- La clinique indique qu'elle n'a pas l'intention de reprendre le retraitement du matériel chirurgical réutilisable; elle compte plutôt passer à l'utilisation de matériel à usage unique (jetable après usage).

#### **2018-05-02**

- Observation du lieu désigné pour le traitement des échantillons d'urine.
- Confirmation de la mise à la disposition d'équipement de protection individuel dans les lieux de soins.

#### **2018-05-09**

- Installation de douche oculaires d'urgence confirmée.
- Existence d'un contrat de nettoyage des lieux confirmée et obtention d'un horaire d'entretien.

#### **2018-05-10**

- Confirmation de l'achèvement de la formation en ligne de Santé publique Ontario portant sur les compétences de base en matière de PCI et obtention des certificats d'achèvement pour tout le personnel soignant de la clinique.

#### **2018-05-28**

- Observation de trousse de suture à usage unique (jetables) à la clinique qui ont été achetées le 27 avril 2018 et confirmation de l'utilisation des trousse de suture jetables non comptabilisées (utilisées).
- Confirmation de l'étiquetage de toutes les flacons multidose et de la présence d'un bec verseur sur tous les distributeurs de nettoyant antiseptique pour la peau;
- Observation du lieu désigné pour l'entreposage des médicaments, absence de nourriture dans les réfrigérateurs réservés aux médicaments.
- Exigé de cesser d'utiliser toutes aiguilles non munies d'un dispositif de sécurité et de remplacer tous les contenants pour objets pointus ou tranchants qui étaient trop pleins.

#### **2018-06-08**

- Constatation d'un nettoyage inadéquat des lieux
- Élimination des déchets et désinfection des surfaces dans les salles d'examen par le personnel

#### **2018-06-15**

- Visite conjointe avec l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario
- Confirmation d'un nouveau contrat d'entretien pour la clinique

**2018-07-12**

- Observation de matériel à usage unique et instauration des pratiques exemplaires pour que la Clinique puisse recommencer à effectuer certaines interventions chirurgicales mineures que SPO avait précédemment ordonné à la clinique de cesser.

## Rapport final

### Date de publication du rapport final

2019-01-25

### Date de mise à jour du rapport final

S.O.

### Date de confirmation où toutes les mesures correctives ont été prises

2018-10-03

### Brève description des mesures correctives prises

#### Retraitement du matériel médical réutilisable

- Le circuit de travail à sens unique situé dans la zone de retraitement n'est plus nécessaire, car la clinique a décidé d'utiliser du matériel médical jetable uniquement; cette décision a été confirmée le 12 juillet 2018.
- Un évier réservé, des brosses pour le nettoyage, la désinfection de haut niveau et le recours à des bandelettes pour évaluer la puissance et l'efficacité de la désinfection ne sont plus nécessaires, car la clinique a décidé d'utiliser du matériel médical jetable; cette décision a été confirmée le 12 juillet 2018.
- Un secteur réservé à la stérilisation des instruments et l'utilisation d'un autoclave ne sont plus nécessaires, car la clinique a décidé d'utiliser du matériel médical jetable; cette décision a été confirmée le 12 juillet 2018.
- La présence d'une quantité suffisante de matériel jetable, à l'exception des porte-aiguilles, a été constatée le 12 juillet 2018. La reprise de toutes les interventions ne nécessitant pas un porte-aiguilles a été autorisée le 12 juillet 2018.
- La présence d'une quantité suffisante de porte-aiguilles jetables a été observée le 3 octobre 2018. La reprise de toutes les interventions nécessitant l'utilisation d'un porte-aiguilles a été autorisée le 3 octobre 2018.

#### Retraitement du matériel médical jetable (non réutilisable)

- Tout le matériel jetable réemballé a été jeté le 25 avril 2018.
- À l'occasion d'une nouvelle inspection menée le 25 avril 2018, rien n'indiquait que des tourniquets de phlébotomie jetables avaient été réutilisés.

#### Préparation et stockage des médicaments

- Tous les flacons multidoses de médicaments ont été jetés et n'ont pas été observés lors d'une nouvelle inspection effectuée le 28 mai 2018.

- Il n'y avait aucun aliment dans le réfrigérateur réservé aux médicaments au moment de la nouvelle inspection du 28 mai 2018.
- Lors de l'inspection du 28 mai 2018, les vaporisateurs de nettoyant antiseptique pour la peau avaient été remplacés par des contenants à bec verseur.

#### Manipulation des prélèvements

- L'instauration de procédures de prélèvement et de manipulation d'échantillons a été confirmée le 2 mai 2018.
- L'existence d'un endroit réservé au prélèvement d'échantillons, à l'écart de la zone de préparation des médicaments, a été constatée le 2 mai 2018.

#### Nettoyage des lieux

- La présence d'un seul évier réservé au lavage des mains, et ne servant plus au retraitement, a été constatée le 12 juillet 2018.
- Tous les produits utilisés pour le nettoyage des lieux qui étaient périmés ou inadéquats ont été jetés et remplacés, comme constaté le 27 avril 2018.
- Les services d'une nouvelle entreprise de nettoyage ont été retenus; embauche confirmée le 15 juin 2018.
- Le comptoir du secteur réservé au traitement des dossiers a été remplacé par une surface facile à nettoyer; remplacement confirmé le 25 mai 2018.
- Le produit utilisé pour désinfecter le matériel médical a été jeté le 8 juin 2018, car la clinique a décidé de n'utiliser désormais que du matériel jetable.

#### Hygiène des mains

- La nouvelle inspection effectuée le 25 avril 2018 a révélé la présence de savon liquide dans tous les distributeurs.
- L'inspection du 25 avril 2018 a permis de constater le remplacement du désinfectant pour les mains à base d'alcool (DMBA) périmé qui se trouvait aux points de service.

#### Politiques et procédures

- Une politique et des procédures de prévention et de contrôle des infections (PCI) étaient disponibles à la clinique le 12 juillet 2018.

#### Santé et sécurité au travail

- Une nouvelle inspection effectuée le 28 mai 2018 a révélé qu'il n'y avait que des aiguilles de sécurité à la clinique.
- Les contenants pour objets pointus ou tranchants n'étaient pas trop pleins lors de la nouvelle inspection du 28 mai 2018.
- La présence d'une douche oculaire d'urgence permanente a été observée le 2 mai 2018.
- La clinique disposait d'un équipement de protection individuel (masques, lunettes de sécurité et blouses) au moment de la nouvelle inspection effectuée le 28 mai 2018.

## Commentaires concernant le rapport final et coordonnées

### Commentaires supplémentaires

S.O.



**Si vous avez d'autres questions, communiquez avec :**

**Nom :** Kathryn Downey, Santé publique Ottawa

**Adresse de courriel :** [IPAC/PCI@ottawa.ca](mailto:IPAC/PCI@ottawa.ca)

**Numéro de téléphone :** 613-580-2424, poste 26325